

**MODIFIANT L'ARRÊTÉ
N° 2021-52-DAGAP DU 17 SEPTEMBRE 2021
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES (DGS) ET ABROGEANT
L'ARRÊTÉ N° 2021-44-DAGAP DU 7 MAI 2021**

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, en ses livres VI et VII, et notamment les articles L 712-2, D 951-3 et R 951-4,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique en son article 10,
- Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
- Vu l'élection de M. Philippe ELLERKAMP à la présidence d'Avignon Université en conseil d'administration du 4 décembre 2019,
- Vu l'arrêté n° 2021-52-DAGAP du 17 septembre 2021 portant délégation de signature au directeur général des services (DGS) et abrogeant l'arrêté du président n° 2021-44-DAGAP du 7 mai 2021,

ARRÊTE

Article 1

L'arrêté n° 2021-52-DAGAP du 17 septembre 2021 susvisé est modifié comme suit :

Il est rajouté à l'article 2 un nouveau point 2.4. ainsi rédigé :

« **2.4.** En cas d'absence ou d'empêchement simultanément du DGS, du DGSA/DFACI et du DGSA/DRH, délégation du président est donnée à **M. Sébastien BOUYER**, directeur - adjoint des finances, des achats et du contrôle interne (DFACI adjoint) »

Article 2

Le présent arrêté sera notifié aux délégataires concernés et transmis à l'agent comptable.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité.

Il sera affiché de manière permanente en zone présidence, consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires » ; et transmis à Monsieur le Recteur de région académique, Chancelier des Universités.

Article 12

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Avignon, le 12 juillet 2022

Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, et publié le

15 JUL. 2022